

NOTRE FONCTIONNEMENT

Un mode de financement original

Le mode de financement des Petits Frères des Pauvres repose essentiellement sur la générosité du public qui représente 89,1 % du total des ressources, dont 55,55 % proviennent des legs et 24,5 % des dons.

L'action des Petits Frères des Pauvres est aussi relayée par une dizaine d'associations locales, anciennement regroupées au sein d'une Fédération en cours de dissolution, dont les flux financiers ne sont pris en compte qu'à travers le financement apporté par l'Association.

2 149 311 h

de bénévolat

Le montant est évalué à 64,8 M€. Il se compose de 2 149 311 heures de bénévolat valorisées au taux horaire de 30,17 €* (avec application d'un taux de charges sociales de 40 %).

* Ce taux correspond au salaire horaire moyen dans le secteur privé tel que publié par l'INSEE.

Transparence et contrôles



Agréée par le Don en Confiance, l'Association Petits Frères des Pauvres se soumet annuellement au contrôle de cet organisme et s'engage à respecter les principes de **transparence** définis par celui-ci.

L'Association Petits Frères des Pauvres est une **organisation reconnue d'utilité publique**. Elle agit sous le contrôle de l'État et, en particulier, du ministère de l'Intérieur. Faisant appel à la générosité du public sur le plan national, elle peut être **contrôlée à tout moment** par la Cour des comptes ou l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS). Ses comptes sont **certifiés** par des commissaires aux comptes (professionnels indépendants et assermentés), du cabinet **Deloitte**.

Nos **rapports** annuels et nos comptes sont adressés à toute personne en faisant la demande et sont **disponibles** sur notre site internet :

www.petitsfreresdespauvres.fr

GOUVERNANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2 196 membres actifs

Bénévoles et salariés engagés depuis au moins 6 mois

Elle donne quitus après avoir entendu les rapports moral et d'activité, approuve les comptes de l'Association ainsi que son budget prévisionnel. Elle approuve également les comptes combinés du périmètre incluant l'Association et PFP-AGE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 membres

Ils sont élus pour un mandat de 6 ans renouvelable dans la limite de 12 années consécutives. Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers tous les deux ans. Le Conseil se réunit une dizaine de fois par an. Le bureau se réunit dans l'intervalle des réunions des Conseils pour les préparer et traiter les affaires courantes.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1 salarié

prépare et exécute les décisions des instances.

L'Association désigne les membres de droit dans les Conseils d'administration des autres entités, tel que prévu dans leurs statuts.

NOS ACTIONS



22 000

personnes aidées dont **15 000** régulièrement



Près de

3 000

personnes ont bénéficié d'au moins une journée de vacances



13 000

personnes ont participé à une fête de Noël ou de fin d'année



1 900

personnes accompagnées dans nos maisons et nos appartements

> Offrir une présence à nos aînés isolés

- **Créer ou recréer des liens** quels que soient leur situation et leur lieu de vie : des visites à domicile, en hébergement collectif, à l'hôpital pour des personnes gravement malades ou en fin de vie, en milieu carcéral, en foyer de vieux migrants, en ville et en milieu rural.
- **Offrir une écoute au téléphone** grâce à la plateforme téléphonique Solitud'Écoute.

> Favoriser le lien social par des actions collectives

Séjours de vacances, réveillons de fin d'année, sorties culturelles, fêtes, ateliers d'expression créative et artistique...



Les Petits Frères des Pauvres, ce sont des bénévoles et des salariés qui agissent ensemble pour permettre à chacun de nos aînés, souffrant d'isolement et de solitude, de vieillir le plus sereinement possible, dans l'échange et le partage.



13

Fraternités régionales



28

maisons : établissements, résidences, maisons de vacances PFP-AGE



+ de

14 000

bénévoles dans **422** équipes



373

salariés et **145** services civiques et mécénats de compétences

PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Non à l'isolement de nos aînés



L'Essentiel 2023

Une personne âgée isolée est une personne en souffrance et, pour les Petits Frères des Pauvres, cette situation est inacceptable. Chacun de nos aînés devrait pouvoir vivre pleinement sa vie jusqu'au bout en maintenant le lien social indispensable à son bien-être et à sa sérénité.



En France :

2 000 000*

de personnes âgées souffrent d'isolement dont

530 000*

personnes en état de « mort sociale » privées de liens et des plaisirs simples et essentiels de la vie



Depuis **1946**, les Petits Frères des Pauvres sont aux côtés des personnes âgées souffrant d'isolement et de solitude, prioritairement les plus démunies.

* 2^e baromètre Solitude et isolement des personnes âgées - PFP / CSA Research 2021

Chers amis des Petits Frères des Pauvres,

D'après notre dernier Baromètre de l'isolement, plus de 2 millions de personnes âgées souffrent d'isolement en France dont 530 000 en situation de « mort sociale ». Face à l'ampleur de cette situation, qui atteint principalement les plus démunis, une mobilisation générale est nécessaire et les Petits Frères des Pauvres se doivent d'être en première ligne.

Notre Association s'est donnée des objectifs ambitieux et innovants, pour la période 2024-2026, visant à amorcer un véritable changement d'échelle dans ses actions. Ce combat ne sera possible qu'avec des moyens financiers adéquats.

Cette année encore, notre Association a eu la chance de pouvoir compter sur le fidèle soutien de ses donateurs, testateurs et mécènes : leur générosité a représenté près de 90% de ses ressources. Elle a même reçu deux legs exceptionnels qui ont contribué, parallèlement à des efforts de gestion, à dégager un excédent qui sera affecté au service de notre cause.

Ce document vous apporte quelques données sur nos actions : en 2023, nos 14 000 bénévoles ont aidé plus de 22 000 personnes âgées. Il vous donne aussi des éléments concernant nos comptes, en toute transparence. Je reste garante, avec la plus grande rigueur, de l'utilisation optimale de chaque somme qui nous est confiée.

Je vous remercie à nouveau chaleureusement pour votre engagement à nos côtés tout au long de cette année 2023. Malgré les turbulences nationales et internationales, j'espère pouvoir toujours compter sur votre soutien en faveur de nos aînés les plus isolés.



Martine Roth
Trésorière

NOS 3 MISSIONS SOCIALES



ACCOMPAGNER

une mission tournée vers les personnes aidées.



AGIR COLLECTIVEMENT

une mission tournée vers les acteurs, les citoyens, les partenaires.



TÉMOIGNER - ALERTER

une mission tournée vers l'opinion publique.

NOS VALEURS

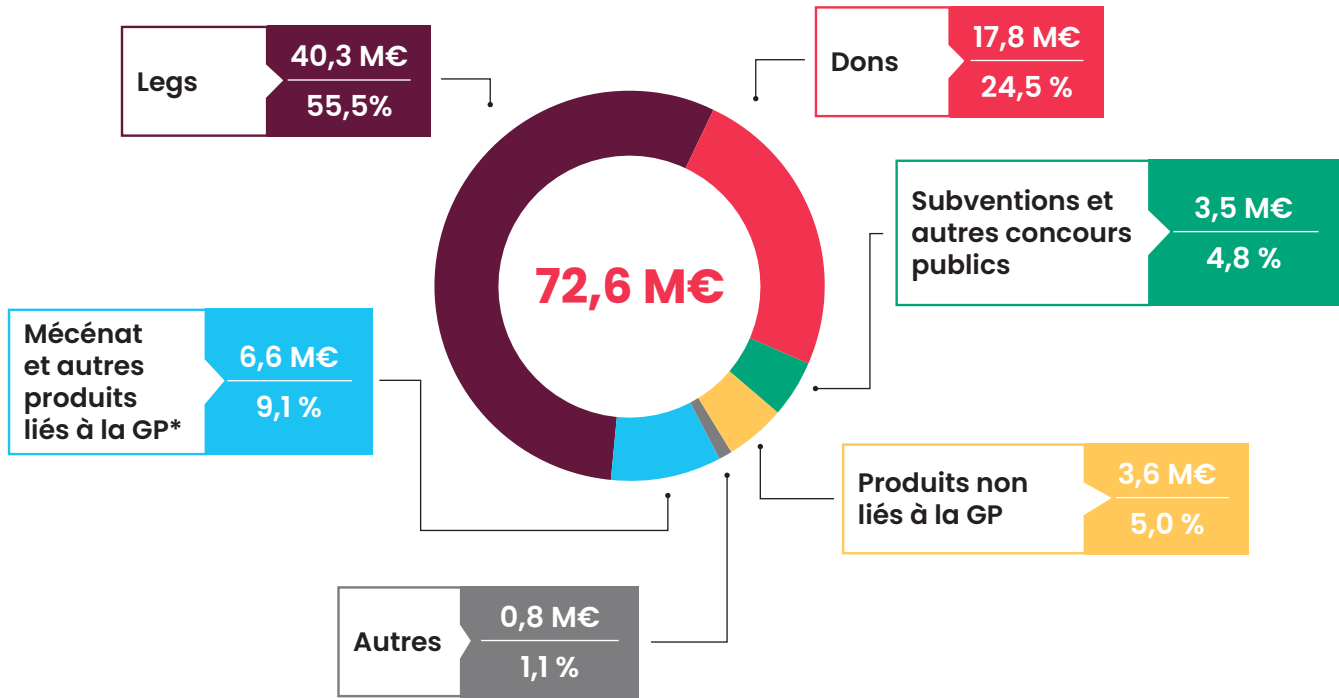


Fondés en 1946 par Armand Marquiset, les Petits Frères des Pauvres croient en la **valeur unique et irremplaçable** de chaque personne humaine, la **dignité** de tout homme et de toute femme, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social, la **liberté fondamentale** de chacun, la **fraternité et la fidélité**.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSOCIATION PAR ORIGINE ET DESTINATION 2023

L'origine des produits

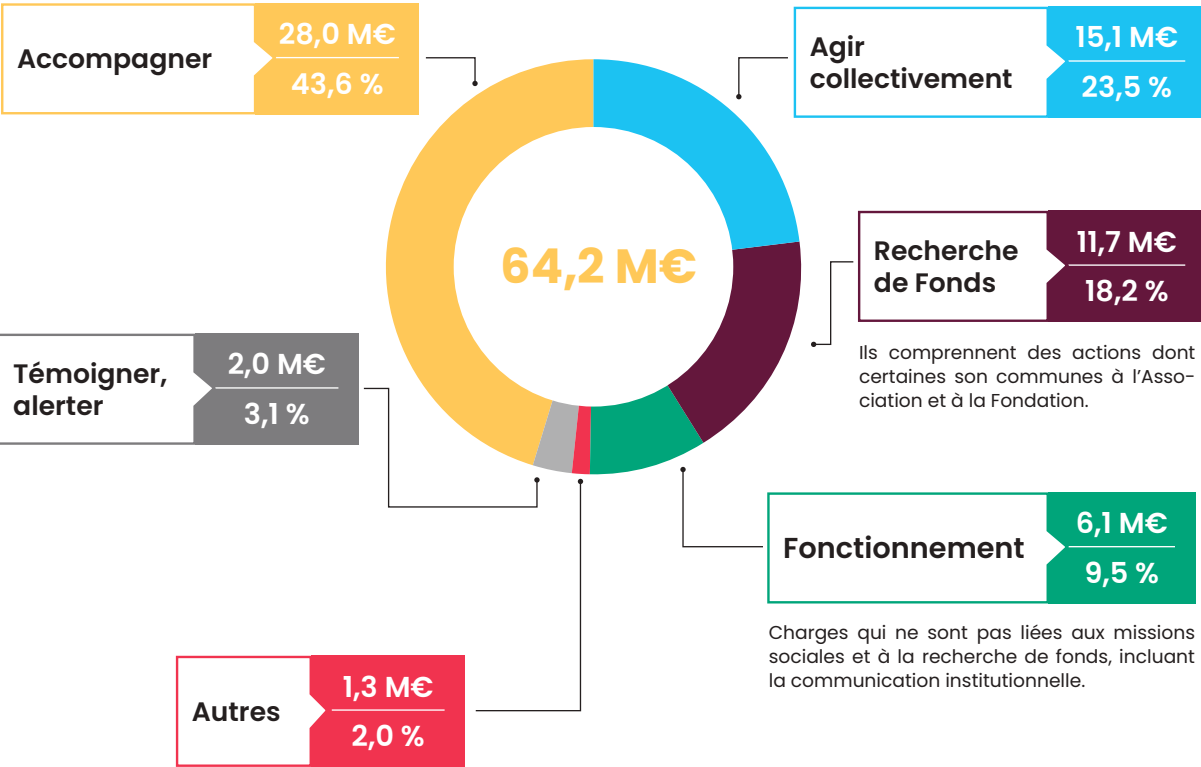
Les ressources de l'exercice se sont élevées à 72,6 M€ dont 64,7 M€ sont des produits liés à la générosité du public (GP), soit 89,1 % des ressources de l'exercice.



* Partenariats avec des fondations et entreprises, hors Fondation des Petits Frères des Pauvres.

La destination des charges

Les missions sociales, Accompagner, Agir collectivement, Témoigner-Alerter représentent 70,2% du total des emplois avec 45,1 M€.



Données extraites du CROD 2023

BILAN RÉSUMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF (valeurs nettes) (en millions d'euros)	2022	2023	PASSIF (en millions d'euros)	2022	2023
			Fonds propres sans droit de reprise	44,1	41,7
Immobilisations incorporelles	0,9	0,7	Réserves	21,2	27,4
Immobilisations corporelles	69,6	65,2	Report à nouveau	10,6	10,1
Immobilisations financières	33,7	34,8	Résultat de l'exercice	3,3	8,4
			Autres fonds propres	1,1	0,9
Actif immobilisé	104,1	100,7	Fonds propres	80,4	88,6
Créances d'exploitation	29,0	28,6	Fonds reportés et dédiés	49,4	47,0
VMP et disponibilités	22,5	32,1	Prov pour risques et charges	2,0	2,4
Charges constatées d'avance	0,6	0,3	Dettes diverses	20,9	20,8
			Produits constatés d'avance	3,5	2,9
Actif circulant	52,1	61	Dettes et autres passifs	75,8	73,1
TOTAL GÉNÉRAL	156,2	161,7	TOTAL GÉNÉRAL	156,2	161,7

Toutes les données financières présentées dans l'Essentiel sont extraites de nos comptes annuels 2023, certifiés par notre commissaire aux comptes et approuvés par notre Assemblée générale du 15 juin 2024. Ces comptes sont disponibles sur notre site Internet ou sur demande.

Produits (en millions d'euros)	2022	2023
Dons	18,3	17,8
Legs	30,7	40,3
Mécénat et autres produits liés à la GP	5,3	6,6
Produits liés à la GP	54,3	64,7
Produits non liés à la GP	3,3	3,6
Subventions et autres concours publics	3,1	3,5
Autres	1,2	0,8
Total produits de l'exercice	61,9	72,6

POLITIQUE DE RÉSERVES

- Les **Fonds propres sans droit de reprise** sont principalement la contrepartie du patrimoine immobilier de l'Association : ils augmentent donc avec les acquisitions et travaux, et diminuent au rythme des amortissements.
- Les **réserves** sont principalement destinées à financer le développement de l'Association et à faire face aux aléas, notamment :
 - les **réserves de développement (10,4 M€)** sont utilisées pour financer les déficits ;
 - la **réserve d'investissement (5,7 M€)** est utilisée pour financer les investissements en immobilisations corporelles ;
 - la **réserve de développement des ressources (1,3 M€)** est destinée à financer de nouveaux projets.

- La **réserve d'aide à la personne (4,8 M€)** finance des aides individuelles apportées à des personnes en situation difficile.
 - La **réserve de sécurité (5,2 M€)** est destinée à permettre la continuité des actions de l'Association en cas de situation financière difficile, due par exemple à une baisse des ressources.
- L'Assemblée générale du 17 juin 2023 a décidé de fixer le niveau optimum de fonds propres disponibles (réserves + report à nouveau + résultat) à l'équivalent de 6 mois de charges d'exploitation. Le niveau actuel est de 7,1 mois : le retour au niveau cible est planifié dans un délai de 3 ans.

Charges(en millions d'euros)	2022	2023
Accompagner	26,4	28,0
Agir collectivement	13,6	15,1
Témoigner, alerter	1,8	2,0
Missions sociales	41,8	45,1
Recherche de Fonds	10,6	11,7
Fonctionnement	5,3	6,1
Autres	0,9	1,3
TOTAL CHARGES	58,6	64,2
Excédent	3,3	8,4
TOTAL GÉNÉRAL	61,9	72,6